

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



FAVORISER DES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES OPÉRATIONNELLES

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Georges Despaigne, RATP Dev 2. Anne Meyer, UTP 3. Sophie Mazoué, RATP 4. Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) 5. Florence Cousin, SNCF 6. Stéphanie Jégu, UTP 7. Tiphaine Derischebourg, Keolis 8. Philippe Jouette, RATP 9. Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP 10. Xavier Hubert, Keolis 11. Maxime de Checchi, AGIR 12. Adrien Malfray, AGIR

Ne figurent pas sur la photo : Erwan Boissay, CarPostal France; David Cronenberger, RTCR La Rochelle (AGIR); Nicolas Delhommeau, CarPostal France; Claude Faucher, UTP; Anthony Fernandez, Vectalia Perpignan Méditerranée; Jérôme Garnier, Transdev; Yannick Godinet, CarPostal France; Damien Jeanneau, RATP; Jean-Luc Josso, Transdev; Romain de Montbel, Tisséo Toulouse (AGIR); Marc Moreau, Transdev; Alain Pittavino, Transdev; Rémi Rocher, CarPostal France; Bernard Torrin, SNCF Réseau

Suivre l'élaboration, la rédaction, puis la mise en œuvre des nouveaux textes législatifs français et européens pour limiter leurs potentiels impacts sur l'activité quotidienne des opérateurs : c'est le rôle de cette Commission. Parmi les grands sujets traités en 2017 : la transition énergétique, l'ouverture des données de mobilité et l'exploitation.



Décret sur les véhicules propres, informations multimodales et ouverture des données transport, sécurité et fonction de veille des tramways : ces sujets à enjeux majeurs pour l'exploitation ont fortement mobilisé la Commission en 2017.
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : SE PLACER AUX AVANT-POSTES. Pour accompagner les opérateurs dans la mise en place du nouveau cadre réglementaire, dans leurs relations avec les autorités organisatrices, l'UTP a rédigé une note technique qui explique les notions et les orientations du décret « Véhicules à faibles émissions ». Face à la nécessité de prendre en compte

l'ensemble du système (véhicule, batteries, dépôt, réseau de charge...), la Commission a créé un groupe de travail dédié au bus électrique.

Forte de ses travaux nationaux, la Commission a participé à la consultation européenne sur la révision de la directive « Véhicules propres » ; elle se positionne ainsi aux avant-postes pour défendre la profession face à une approche européenne à la fois plus restrictive sur la définition des véhicules propres et plus volontariste sur leur mise en place sur tout le territoire français. Lors des Assises de la mobilité, cette Commission a activement participé à l'atelier « Pour une mobilité plus propre », mis en place par le ministère des Transports en vue de la préparation du projet de loi d'orientation sur les mobilités.

+ 6,3 Md€

CE SERAIT LE COÛT TOTAL
SI TOUS LES BUS DE FRANCE
DEVAIENT ÊTRE REMPLACÉS
PAR DES BUS ÉLECTRIQUES

OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ : L'ÉQUITÉ ET LA PROTECTION DES SAVOIR-FAIRE. L'action de l'UTP a permis de moduler le contenu du règlement européen sur les services d'information pour des trajets multimodaux. Face à l'interprétation du gouvernement français, elle s'implique dans le montage de la plateforme « transport.data.gouv.fr » pour veiller à la défense des intérêts des opérateurs dans la mise à disposition des données. Elle a tenu cette même

position dans le cadre de l'atelier thématique « Pour une mobilité plus connectée », organisé lors des Assises de la mobilité. Pour l'UTP, il s'agit d'ouvrir des données de mobilité tout en respectant l'équité et la protection des savoir-faire.

EXPLOITATION ET SÉCURITÉ : UNE EXPÉRIMENTATION EN GRANDEUR RÉELLE.

La finalisation de plusieurs guides du STRMTG ⁽¹⁾ a occupé la Commission ; en effet, il est essentiel que ces publications clarifient les obligations des différents acteurs et leur appréhension par les opérateurs. Sur la fonction de veille tramway, la Commission s'est engagée, avec l'appui de deux étudiants en master d'ergonomie de l'université Paris-Descartes, dans une expérimentation en grandeur réelle pour valider les nouvelles exigences du STRMTG. Des travaux dont les résultats seront connus à l'automne 2018. ○

⁽¹⁾ Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.

« LE TRANSPORT
PUBLIC N'EST
PAS LE PROBLÈME,
C'EST LA
SOLUTION ! »



2 QUESTIONS À **MARC DELAYER**, président de la Commission Techniques, Exploitation et Développement durable Directeur général, Transports Publics du Choletais, AGIR

Comment se prépare la revoyure de la loi sur la transition énergétique prévue mi-2018 ?

Les travaux européens, issus notamment des projets auxquels l'UTP participe, comme ZeEUS ou EBSF2, ainsi que les nombreuses expérimentations et mises en œuvre de bus à faibles émissions dans beaucoup de nos réseaux sont essentiels pour aller plus loin dans une mobilité décarbonée et durable. Lors des Assises de la mobilité, nous avons constaté

qu'il fallait « marteler » que le transport public n'est pas le problème, c'est la solution ! Pour cette raison, le déploiement de nouvelles énergies nécessite un soutien de l'État au même titre que celui accordé au renouvellement des voitures particulières.

L'UTP a conclu un partenariat avec l'université Paris-Descartes, pourquoi ?

Notre partenariat avec l'université Paris-Descartes permet de réaliser une expérimentation grandeur

nature sur un simulateur de conduite de tramway. Mené par deux étudiants du master « Ergonomie et Ingénierie des facteurs humains », ce travail permettra d'analyser et de qualifier la mise en œuvre des nouvelles recommandations du STRMTG ⁽¹⁾ et de favoriser une approche ergonomique de la fonction de veille tramway, sujet qui occupe notre Commission depuis plusieurs années.

⁽¹⁾ Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.